

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE694

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« conformément aux »,

Les mots :

« en application des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.